



## COMMUNE DE SAINT-GRAVE

### REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mai 2020 COMPTE RENDU

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt, le vingt trois mai, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, Sur convocation qui leur a été adressée le 15 mai 2020 par le Maire sortant Marie Odile COLINEAUX, à la salle « Jean de la Bouillerie » sous la présidence de Monsieur Dominique BONNE le plus âgé des membres du conseil Municipal,

<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice :15 Présents :14 Votants : 15
---

**Étaient présents :** M. AUTRAN Thierry – M. BONNE Dominique – M. BROHAN Paul – Mme DRUGEON Marie-Christine – Mme GAUCHER Aline – M. GUEHO Cyril – M. GUILLERON David – M. LE CARS Yannick – Mme LOYER Christelle – Mme MANHÈS Christine – M. MONNIER Régis – Mme PIQUET Joseline – M. POSSEME André – Mme THIBERVILLE Christelle

Formant la majorité des membres en exercice,

**Était absent :** M. DEPEIGE Fabrice qui a donné pouvoir à Mme GAUCHER Aline pour voter en son nom. M. MONNIER Régis a été désigné comme secrétaire de séance.



**En raison de la situation exceptionnelle liée au Covid-19, la séance se déroule avec un public restreint.**

**Présentation et appel nominal des 15 membres du Conseil Municipal par Mme COLINEAUX, Maire sortante, qui passe la présidence au doyen de l'assemblée M. BONNE Dominique conformément à l'article L. 2122-8 du CGCT et comme le veut le protocole, afin de procéder à l'élection du Maire.**

**Un tour de table a été fait afin de permettre à chaque conseiller d'exprimer son ressenti. Il est proposé de mettre les griefs de la campagne de côté.**

**Le doyen de l'assemblée à ensuite invité les membres du Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.**

### **2020\_05\_01\_ELECTION DU MAIRE**

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- AUTRAN Thierry pour 3 voix (trois voix)
- BONNE Dominique pour 10 voix (dix voix)
- PIQUET Joseline pour 2 voix (deux voix)

**M. BONNE Dominique ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée avec 10 voix .**

Monsieur le Maire remercie les nouveaux Conseillers Municipaux ainsi que l'ancienne équipe pour le travail accompli.

Monsieur Dominique BONNE, reprend la présidence de l'assemblée et poursuit le déroulement du Conseil.

## **2020\_05\_02 \_FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINT**

Il rappelle aux membres du Conseil Municipal que le choix du nombre d'adjoints incombe au Conseil Municipal, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil. Il a été proposé le nombre de quatre adjoints.

**Après en avoir délibéré, dix voix pour et 3 voix contre deux abstention, le Conseil Municipal décide de fixer le nombre de quatre adjoints.**

## **2020\_05\_03 ELECTION DES ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,  
Vu la délibération du conseil municipal 2020\_05\_02 fixant le nombre d'adjoints au maire à **quatre**,

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets, dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

### **Election du premier Adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. AUTRAN Thierry : 1 voix (une voix)
- Mme MANHÈS Christine : 10 voix (dix voix)
- M. BROHAN Paul : 1 voix (une voix)
- Mme PIQUET Joseline : 2 voix (deux voix)

**Mme MANHÈS Christine ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1<sup>ère</sup> Adjointe.**

### **Election du second Adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. AUTRAN Thierry : 1 voix (une voix)
- M. BROHAN Paul : 1 voix (une voix)
- M. LE CARS Yannick : 9 voix (neuf voix)

**M. LE CARS Yannick ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2<sup>ème</sup> Adjoint.**

### **Élection du Troisième Adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 8
- Ont obtenu :
- M. AUTRAN Thierry : 1 voix (une voix)
- M. BROHAN Paul : 1 voix (une voix)
- Mme DRUGEON Marie-Christine : 1 voix (une voix)
- Mme GAUCHER Aline : 9 voix (neuf voix)

**Mme GAUCHER Aline ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 3<sup>ème</sup> Adjointe.**

### **Election du Quatrième Adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 8
- Ont obtenu :
- Mme DRUGEON Marie Christine : 1 voix (une voix)
- M. POSSEME André : 1 voix (une voix)
- Mme THIBERVILLE Christelle : 9 voix (neuf voix)

**Mme THIBERVILLE Christelle ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 4<sup>ème</sup> Adjointe.**

## **2020\_05\_04\_DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

Les conseillers communautaires ne sont pas élus au suffrage universel direct mais sont désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau après qu'aient été élus le maire et les adjoints.

Vu la proclamation du Maire et du 1<sup>er</sup> Adjoint, dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal,

Les Conseillers Communautaires sont :

**M. BONNE Dominique, Maire,**

**Mme MANHÈS Christine, 1<sup>ère</sup> Adjointe.**

**Monsieur le Maire fait lecture de la Charte de l'élu, une copie est remise à chaque conseiller.**